

TOURISME : CHASSE AUX AGENCES PIRATES

L'association régionale des agences de voyages de Marrakech lance une campagne contre les agences de voyages illégales. Première cible, Maroc Sélection, un opérateur qui opère en France et au Maroc par le biais d'Internet.

L'Association régionale des agences de voyages de Marrakech (ARAVM) vient de prendre attache avec un avocat au sujet de la présence de Maroc Sélection dans la ville ocre. Cette agence vend des prestations sur le Web depuis début 2004, «sans être titulaire du moindre agrément», souligne un communiqué particulièrement virulent de l'ARAVM parvenu à ALM. Pour les opérateurs, Maroc Sélection exerce illégalement le métier d'agent de voyages par le biais d'Internet au Maroc et en France. En tout et pour tout, la société dirigée par deux personnes, actuellement aux abonnés absents, dispose d'une adresse et d'un numéro de fax éparpillés entre Marrakech et Paris. Le président de l'ARAVM croit savoir que Maroc Sélection a aussi un bureau officieux au-dessus du café des Négociants à Marrakech.

Or, pour exercer, une agence doit être titulaire d'une licence, rappelle Khalid Majdi, le nouveau président de l'ARAVM qui insiste au passage sur les conditions de reconnaissance: une caution de 200 000 dirhams déposée auprès de la CDG, un local, un minimum de 5 employés, une assurance de responsabilité civile et le sésame d'une commission composée de représentants du ministère du Tourisme, du département des Transports et de Royal Air Maroc. D'après les estimations de l'association, une quinzaine d'agences pirates seraient en activité. Ajoutées à celles qui s'adonnent clandestinement au transport touristique, l'on tombe dans d'autres proportions. «L'Association régionale des agences de voyages de Marrakech

dispose maintenant d'une longue liste d'intervenants qui parasitent notre profession», note le communiqué.

D'autres actions du même type que celle engagée contre Maroc Sélection auront lieu dans les prochaines semaines contre d'autres sociétés proposant à la vente des prestations de voyages à destination de Marrakech, sans agrément, ni au Maroc ni en France.

Avant d'engager une action en justice contre Maroc Sélection, l'Association a d'abord informé la Fédération nationale des agences de voyages du Maroc (FNAVM), laquelle a avisé à son tour la Division des entreprises et activités touristiques (DEAT), organe du ministère du Tourisme. La réponse tarde à venir de ce côté.

En fait, Maroc Sélection n'est pas totalement inconnu des services du ministère du Tourisme qui ont déjà reçu des propriétaires une demande de licence, il est vrai sous un autre nom (Côté Riads). La position du ministère n'a pas encore été tranchée. La loi 31-96 régissant les agences de voyages est, elle, sans appel: s'adonner à l'activité clandestinement barre définitivement la route à l'obtention ultérieure d'une licence.

L'article 26 de ladite loi stipule que toute personne physique ou morale qui s'adonnerait clandestinement au métier d'agence de voyages ou y participe est passible d'une amende de 5000 à 50 000 dirhams et six mois de prison.

En France où aussi l'ARAVM a pris attache avec la Chambre syndicale régionale des agences de voyages de l'Île de France (SNAV-Paris) et



• L'adresse parisienne supposée être celle de Maroc Sélection.

la préfecture de l'Île de France, les sanctions prévues en cas d'exercice illégal du métier d'agence de voyages vont d'une amende de 7 500 euros à l'emprisonnement de six mois. Mais là-bas, les réactions n'ont pas tardé. Après la confirmation de l'illégalité d'exercice apportée par la SNAV (qui suggère du coup une refonte de la loi) l'autorité préfectorale visée mène actuellement les investigations nécessaires. Pendant ce temps, des membres de la profession au Maroc, impatients, sont partis fouiner à Paris au 23-25 rue Jean Jacques Rousseau, inci-

quée comme étant la domiciliation de Maroc Sélection. Ils y ont trouvé une porte cochère d'un respectable immeuble, entourée de chaque côté par des boutiques d'antiquité. Dans le hall du bâtiment, aucune des 40 boîtes à lettre ne comporte de plaque au nom de Maroc Sélection ou un nom en relation quelconque avec le Maroc. Il y a, par contre, de nombreux cabinets d'avocats et de conseils. Le mystère de Maroc Sélection reste entier.

• Adam Wade
awade@aujourd'hui.ma

TOURISME : CHASSE AUX AGENCES PIRATES

L'association régionale des agences de voyages de Marrakech lance une campagne contre les agences de voyages illégales. Première cible, Maroc Sélection, un opérateur qui opère en France et au Maroc par le biais d'Internet.

L'Association régionale des agences de voyages de Marrakech (ARAVM) vient de prendre attache avec un avocat au sujet de la présence de Maroc Sélection dans la ville ocre. Cette agence vend des prestations sur le Web depuis début 2004, «sans être titulaire du moindre agrément», souligne un communiqué particulièrement virulent de l'ARAVM parvenu à ALM. Pour les opérateurs, Maroc Sélection exerce illégalement le métier d'agent de voyages par le biais d'Internet au Maroc et en France. En tout et pour tout, la société dirigée par deux personnes, actuellement aux abonnés absents, dispose d'une adresse et d'un numéro de fax éparpillés entre Marrakech et Paris. Le président de l'ARAVM croit savoir que Maroc Sélection a aussi un bureau officieux au-dessus du café des Négociants à Marrakech.

Or, pour exercer, une agence doit être titulaire d'une licence, rappelle Khalid Majdi, le nouveau président de l'ARAVM qui insiste au passage sur les conditions de reconnaissance: une caution de 200 000 dirhams déposée auprès de la CDG, un local, un minimum de 5 employés, une assurance de responsabilité civile et le sésame d'une commission composée de représentants du ministère du Tourisme, du département des Transports et de Royal Air Maroc. D'après les estimations de l'association, une quinzaine d'agences pirates seraient en activité. Ajoutées à celles qui s'adonnent clandestinement au transport touristique, l'on tombe dans d'autres proportions. «L'Association régionale des agences de voyages de Marrakech

dispose maintenant d'une longue liste d'intervenants qui parasitent notre profession», note le communiqué.

D'autres actions du même type que celle engagée contre Maroc Sélection auront lieu dans les prochaines semaines contre d'autres sociétés proposant à la vente des prestations de voyages à destination de Marrakech, sans agrément, ni au Maroc ni en France.

Avant d'engager une action en justice contre Maroc Sélection, l'Association a d'abord informé la Fédération nationale des agences de voyages du Maroc (FNAVM), laquelle a avisé à son tour la Division des entreprises et activités touristiques (DEAT), organe du ministère du Tourisme. La réponse tarde à venir de ce côté.

En fait, Maroc Sélection n'est pas totalement inconnu des services du ministère du Tourisme qui ont déjà reçu des propriétaires une demande de licence, il est vrai sous un autre nom (Côté Riads). La position du ministère n'a pas encore été tranchée. La loi 31-96 régissant les agences de voyages est, elle, sans appel: s'adonner à l'activité clandestinement barre définitivement la route à l'obtention ultérieure d'une licence.

L'article 26 de ladite loi stipule que toute personne physique ou morale qui s'adonnerait clandestinement au métier d'agence de voyages ou y participe est passible d'une amende de 5000 à 50 000 dirhams et six mois de prison.

En France où aussi l'ARAVM a pris attache avec la Chambre syndicale régionale des agences de voyages de l'Île de France (SNAV-Paris) et



• L'adresse parisienne supposée être celle de Maroc Sélection.

la préfecture de l'Île de France, les sanctions prévues en cas d'exercice illégal du métier d'agence de voyages vont d'une amende de 7 500 euros à l'emprisonnement de six mois. Mais là-bas, les réactions n'ont pas tardé. Après la confirmation de l'illégalité d'exercice apportée par la SNAV (qui suggère du coup une refonte de la loi) l'autorité préfectorale visée mène actuellement les investigations nécessaires. Pendant ce temps, des membres de la profession au Maroc, impatients, sont partis fouiner à Paris au 23-25 rue Jean Jacques Rousseau, inci-

quée comme étant la domiciliation de Maroc Sélection. Ils y ont trouvé une porte cochère d'un respectable immeuble, entourée de chaque côté par des boutiques d'antiquité. Dans le hall du bâtiment, aucune des 40 boîtes à lettre ne comporte de plaque au nom de Maroc Sélection ou un nom en relation quelconque avec le Maroc. Il y a, par contre, de nombreux cabinets d'avocats et de conseils. Le mystère de Maroc Sélection reste entier.

• Adam Wade
awade@aujourd'hui.ma